

Le Havre, le 29 juin 2018

HAROPA-PORT DU HAVRE CONFIRME SON PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 500 M€

Le Conseil de Surveillance du port du Havre a confirmé un programme d'investissements pluriannuel consacré au développement pour un montant de 500 millions d'euros. La décision a été votée à l'unanimité au Havre ce 29 juin en séance plénière présidée par Emmanuèle Perron.

- ⇒ **UNE MÉTHODE DE TRAVAIL BASÉE SUR L'ANALYSE ET LA CONCERTATION**
- ⇒ **PRIORITÉ AU PARACHEVEMENT DE PORT 2000, COMPRENANT LES POSTES 11 ET 12 ET LA CHATIÈRE**
- ⇒ **VALIDATION DE L'ENSEMBLE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT LIÉS AU DÉVELOPPEMENT**

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL BASÉE SUR L'ANALYSE ET LA CONCERTATION

Cette décision s'appuie sur les éléments issus de la consultation des instances de gouvernance saisies par le port et du bilan de la concertation sur l'amélioration des accès fluviaux à Port 2000 menée l'an dernier. Composés de représentants de la place portuaire, notamment élus des territoires, industriels, opérateurs portuaires et représentants d'associations environnementales, le Conseil de Développement du Grand port maritime du Havre et sa Commission des Investissements ont ainsi étudié le programme présenté par le port auquel ils ont apporté leur total soutien.

« *La consultation, la plus large possible, a permis à chacun de s'exprimer en toute rigueur et objectivité, précise Jean-Louis Le Yondre, président du Conseil de Développement. Et nous nous réjouissons que ce programme, réalisable et finançable, ait rencontré un véritable consensus sur l'ensemble de la place portuaire. Il permet de relancer les investissements nécessaires à la poursuite du développement du 1^{er} port français pour le commerce extérieur* ».

DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE HAROPA

Les trois ports HAROPA ont lancé une réflexion prospective sur les investissements à réaliser pendant les dix prochaines années. Pour chaque port, il s'agit de concilier les besoins de développement commercial avec les enjeux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine portuaire dans une vision d'axe Seine. Parallèlement au Conseil de Surveillance du port du Havre, la feuille de route sur les investissements a été présentée au Conseil de Surveillance du port de Rouen le 15 juin et c'est le 4 juillet que le Conseil d'Administration de Ports de Paris se prononcera.

Le programme est structuré autour de deux axes :

- les investissements de développement à hauteur de 500 M€;
- les investissements d'entretien et de modernisation du patrimoine existant, soit 110 M€ sur 5 ans.

Le phasage, qu'il soit - selon les projets - technique ou temporel, permettra de réaliser ce programme soutenable financièrement.

PRIORITÉ AU PARACHEVEMENT DE PORT 2000, COMPRENANT LES POSTES 11 ET 12 ET LA CHATIÈRE

L'analyse conjointe des projets et des expressions recueillies place le parachèvement de Port 2000 **au cœur de la stratégie de développement** du port dans le très court terme.

Ce parachèvement repose sur deux projets complémentaires : la réalisation des postes 11 et 12 qui alimenteront l'axe Seine par la croissance de trafic maritime et l'accès fluvial à Port 2000 (chatière) qui contribuera à l'évacuation des conteneurs par voie d'eau, et complètera les solutions fluviales actuelles dont les débouchés naturels sont Rouen et Paris.



Considérée comme « vitale », **la réalisation des postes 11 et 12 réunit toutes les conditions pour un démarrage immédiat des travaux** : « *le processus de sélection des candidats pour l'attribution des 2 postes à qui a été lancé et ses résultats démontrent la maturité du marché des exploitants de terminaux et de la qualité stratégique de l'emplacement proposé* » précise Hervé Martel.

La première pierre du projet pourrait être posée dès juillet 2019, « *ce qui offre, un gage de maturité technique et administrative susceptible d'emporter l'adhésion de l'Europe pour un cofinancement que nous pourrions solliciter aux côtés du projet de chatière* ».

Rappelons que le financement est couvert par les engagements du CPIER.

Le **projet de chatière est également retenu dans le programme prioritaire**, au service d'un transport multimodal et décarbonné prôné par de nombreux acteurs installés sur la zone portuaire ; tout sera mis en place pour que l'enquête publique se déroule dans les meilleures conditions.

Le « parachèvement de Port 2000 » dans son ensemble fera donc l'objet d'une demande auprès de la Commission européenne. Le niveau de subvention possible est de l'ordre de 20% du montant des travaux.

VALIDATION DE L'ENSEMBLE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT LIÉS AU DÉVELOPPEMENT

« Au terme de ces consultations, explique Emmanuèle Perron, présidente du Conseil de Surveillance, après avoir pris en compte les capacités financières et les engagements déjà actés des principaux partenaires, le Conseil de Surveillance a donc décidé de retenir l'ensemble des projets présentés en séance du 30 mars et de poursuivre les études sur l'ensemble des projets : extension du terminal roulier, sécurisation route/fer, poursuite de l'aménagement des parcs logistiques, réaménagement des terminaux nord ».

- **Le projet de terminal roulier sera mené sans délai**, compte tenu de la pression actuelle sur les espaces disponibles. L'expression d'un phasage terre-plein puis quais n'est pas à exclure.
- **Le projet Atlantique sera poursuivi autour d'une ambition pour le « Port Nord »**, qui constitue une réserve de capacité fondamentale pour le développement de trafics de conteneurs sur certains segments de marché (notamment sur les routes transatlantiques, sur la méditerranée et l'Afrique de l'Ouest).
- **Le carrefour entre la Route Industrielle et l'A29**, jugé comme un verrou de la zone industrielle, sera aménagé ; un cofinancement des collectivités est envisagé aux côtés de la SAPN ; le Grand Port Maritime a déjà réalisé les études permettant d'espérer une autorisation ministérielle avant la fin 2018. Dans un second temps, le carrefour de la Brèque sera lui aussi aménagé afin d'améliorer la fluidité du passage sur la ZIP par le Pont VII bis et l'accessibilité à l'ouest de la ZIP et des projets en développement sur ce secteur.
- Enfin, **le programme de maintien et modernisation des infrastructures** existantes permettra de garantir une sécurité maximale des équipements portuaires ; certains bénéficient de cofinancement au travers de contrats déjà signés dans le cadre du CPER ou du plan de relance portuaire.



Le contenu du programme d'investissement étant ainsi acté, c'est une période de consolidation des plans de financement des projets et d'affermissement des engagements des cofinanceurs, qui s'ouvre. Un contrat de financement sera monté sur chacun des projets et chaque projet fera l'objet de décisions individuelles de la part du Conseil de Surveillance, l'objectif étant de conforter le programme dans son ensemble dans les meilleurs délais.

A travers cet ambitieux programme d'investissements voté à l'unanimité ce 29 juin, c'est toute la place havraise qui démontre sa mobilisation pour répondre à l'ambition maritime, portuaire et industrielle française.

COMPÉTITIVITÉ DU TRANSPORT FLUVIAL EN SEINE

L'ensemble des professionnels concernés (chargeurs, armements, manutentionnaires, opérateurs de transport) s'est engagé à lancer dès la rentrée de septembre les chantiers pour améliorer durablement la compétitivité du transport fluvial de conteneurs maritimes sur le bassin de la Seine.

PROJET ÉOLIEN OFFSHORE

Le Conseil de Surveillance a décidé d'accélérer l'implantation du projet Eolien. Le Directoire est ainsi autorisé à lancer les travaux d'aménagement du quai Joannès Couvert qui débiteront donc au cours de l'été ; ils permettront à Siemens-Gamesa de démarrer la construction d'usines de pales et de nacelles conformément à ses engagements industriels. Ces usines équiperont les champs d'éoliennes qui ont fait l'objet d'une annonce du Président de la République sur l'accord de renégociation des contrats de ces parcs.

Pour mémoire, un protocole de financement a été signé en 2014, à hauteur de 45,1 M€ de subventions de partenaires (Etat pour 28 M€, Région pour 9 M€, CODAH pour 6 M€, Ville du Havre pour 2 M€ et CCI pour 0,1 M€) et de sa destination essentiellement industrielle ; la participation du Port du Havre s'élève à 12,3 M€.

A propos de HAROPA - Port du Havre

Bénéficiaire d'une situation exceptionnelle sur la façade maritime ouest de l'Europe, HAROPA - Port du Havre, 1^{er} port français pour le commerce extérieur et 5^e port nord-européen pour le trafic conteneurs, accueille chaque année près de 6 000 navires parmi lesquels les plus grands porte-conteneurs du monde. Accessible 24h/7j, il a traité près de 70 millions de tonnes de marchandises en 2016 et assure près de 40% des importations françaises de pétrole brut.

Membre de HAROPA, 1^{er} système portuaire français, aux côtés des ports de Rouen et Paris, Le Havre constitue une ouverture maritime rapide sur les continents pour tous les armements mondiaux avec près de 700 ports touchés. Comptant parmi les plus grands ensembles portuaires européens, HAROPA dispose de près de 500 hectares de foncier disponible ou aménageable le long de l'axe Seine. Il accompagne ses clients dans la mise en place et la gestion de systèmes logistiques compétitifs et durables pour desservir le 1^{er} bassin de consommation européen fort de 25 millions d'habitants. www.haropaports.com

Contacts presse :

Marie Héron +33 (0)2 32 74 72 87 - +33 (0)6 79 69 36 09 - marie.heron@haropaports.com



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

#HAROPA